

Statement

Minister for
International
Trade



Discours

Ministre du
Commerce
extérieur

89/56

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

NOTES POUR UNE ALLOCUTION

PAR LE MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR,

JOHN C. CROSBIE,

DEVANT LE

CONSEIL CANADIEN DES PÊCHERIES

SAINT-JEAN, NOUVEAU-BRUNSWICK

Le 25 octobre 1989

Je me réjouis d'avoir l'occasion de parler à un si grand nombre de représentants de l'industrie de la pêche de l'Atlantique de certaines questions importantes au plan international. Demain, mon collègue, l'honorable Tom Siddon, vous entretiendra de la situation générale des pêcheries de l'Atlantique. Permettez-moi de dire quelques mots sur cette situation générale.

À titre de ministre des provinces de l'Atlantique et membre du Comité du cabinet sur la morue du nord, je suis conscient des problèmes très graves que vit l'industrie de la pêche. Ces problèmes ont trait aux ressources elles-mêmes, à une surcapacité au niveau des prises et de la transformation et au revenu chroniquement bas de nombreux pêcheurs et travailleurs d'usine. Il faut trouver des solutions permanentes à tous ces problèmes pour l'industrie de la pêche de l'Atlantique.

Pour rendre justice à cette situation grave et complexe, le gouvernement a décidé que trois groupes de travail spéciaux étaient requis, en plus du mécanisme habituel concernant l'exploitation des poissons démersaux. Le premier groupe de travail, présidé par M. Leslie Harris, étudie minutieusement les stocks de morue 2J3KL. Le second, dirigé par M. Ken Stein, est en train d'élaborer toute une série de recommandations inspirées des conseils de M. Harris. Le troisième, dirigé par M. Jean Haché, s'est penché sur la situation difficile qu'on trouve en Nouvelle-Écosse et dans le baie de Fundy.

Les travaux de ces groupes de travail spéciaux alimentent les délibérations du Comité du cabinet sur la morue du nord que préside le très honorable Joe Clark. Au niveau de ce Comité, les plans d'actions et les rapports provisoires seront remplacés sous peu par des rapports finals et des projets d'intervention. Le moment sera alors venu pour le gouvernement du Canada de prendre des décisions pour l'avenir des pêcheries pour 1990 et au-delà.

Au niveau international, le premier sujet que je veux aborder a trait à l'accès aux marchés. Les États-Unis constituent le marché le plus vaste et le plus important pour les produits de la mer du Canada. L'accès à ce marché est régi avant tout par l'Accord de libre-échange.

Un avantage majeur de l'Accord de libre-échange concerne l'élimination progressive de tous les droits de douane. Cela sera d'un précieux secours pour la transformation secondaire au Canada qui a été limitée par des droits atteignant jusqu'à 17,5 % sur les produits de la mer transformés.

Un autre avantage majeur a trait au droit d'en appeler de tout droit compensateur ou de tout droit antidumping devant un tribunal bilatéral pour un règlement rapide et impartial. Nous espérons ne pas avoir à recourir à cette procédure souvent, mais il est important de pouvoir le faire, si le besoin s'en fait sentir.

Un troisième avantage majeur est la possibilité de recourir à un tribunal bilatéral pour le règlement de différends au niveau de l'Accord ou du GATT. Dans ce cas-ci également, nous espérons ne pas avoir à y recourir souvent, espérant régler ces problèmes au moyen de rencontres bilatérales. Ces rencontres pourraient avoir lieu dans le cadre de la Commission mixte du commerce canado-américain dont la représentante au commerce des États-Unis, Carla Hills, et moi-même sommes membres.

Lorsque des échanges bilatéraux, même au niveau ministériel, ne règlent pas le problème, il est alors préférable, et de loin, de recourir à un tribunal bilatéral impartial pour arriver à une solution que de recourir aux armes d'une guerre commerciale. Dans un tel affrontement, l'industrie de la pêche de l'Atlantique serait tout particulièrement vulnérable, étant donné qu'elle dépend beaucoup de l'accès au marché hautement concurrentiel des États-Unis.

L'accès à d'autres marchés mondiaux relève du GATT. Bien que les séries successives de négociations commerciales multilatérales aient permis de réduire de nombreuses barrières tarifaires et non tarifaires pour les produits de la mer, d'importants obstacles au commerce demeurent, notamment dans la Communauté européenne et au Japon. Le Canada risque gros dans l'actuel Uruguay Round des négociations commerciales multilatérales, surtout au niveau du commerce des produits de la mer dont il est le plus important exportateur au monde.

Récemment, à Genève, nous avons mis de l'avant un projet étoffé et, à notre avis, réaliste pour améliorer l'accès au marché pour tous les produits exportés dans le monde. Ce projet a été avalisé par le président du groupe chargé des négociations sur l'accès au marché et il a de bonnes chances d'être endossé par d'autres pays.

Nous proposons une réduction substantielle ou l'élimination complète des droits de douane en ayant recours à une formule de réduction de ces droits complétée par un mécanisme de demande et d'offre pour obtenir des coupures encore plus grandes à l'égard de produits spécifiques présentant pour nous un intérêt particulier sur le plan des exportations. Nous proposons également une réduction substantielle ou l'élimination complète des barrières non tarifaires, comme le contingentement des importations.

Les marchés d'outre-mer représentent 44 % des exportations canadiennes de poisson. Des droits de douane élevés, des quotas élevés et des prix de référence élevés, de même que certains règlements sur la santé et l'hygiène, continuent de limiter nos exportations vers de nombreux marchés étrangers ou de les éliminer complètement.

Notre objectif - un accès accru aux marchés - doit être atteint pour que le Canada puisse accroître ses exportations et sa part des marchés, pour qu'il puisse diversifier ses produits et pour qu'il puisse accroître ses ventes de produits de la mer de haute qualité à valeur ajoutée.

Dans ces négociations, nous nous sommes concentrés sur la CÉE, le Japon et la Corée, de même que sur les principaux pays en développement. Chacun de ces marchés se caractérise par des types et des niveaux différents de protection qui touchent des produits de la mer différents. Nous avons précisé nos demandes pour que les barrières qu'une approche générale, comme des formules de réduction ou les codes du GATT, ne permet pas d'éliminer soient abordées directement avec ces pays.

Les négociations en vue d'améliorer les règles du commerce qui porteraient également sur les États-Unis englobent notamment les règles relatives aux droits compensatoires. Le Canada a joué un rôle de premier plan à cet égard en déposant une proposition globale qui permettrait d'établir en matière de subventions des règles internationales plus claires et de réduire la possibilité d'un recours aux droits compensateurs dans le cas des échanges légitimes. De cette façon, nous espérons que le GATT abondera dans le même sens que l'ALE et que les tracasseries que vivent les exportateurs canadiens vers les États-Unis seront éliminées le plus possible.

Les négociations sur l'accès aux marchés seront pénibles, en particulier dans le secteur des pêcheries où bon nombre de nos marchés d'outre-mer sont très susceptibles. Nous voulons un règlement global, un règlement qui ne serait pas complet sans amélioration majeure dans l'accès aux marchés pour les produits de la mer. L'Europe, où la demande est élevée, les pays en bordure du Pacifique en pleine croissance économique et certains pays nouvellement industrialisés où le niveau des revenus est à la hausse représentent tous des marchés hautement prioritaires pour les exportations canadiennes. J'espère que vous continuerez de nous conseiller et de nous appuyer, surtout par l'entremise du Groupe de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCE) pour le poisson et les produits du poisson, présidé par M. Victor Young.

Il y a un aspect de l'accès aux marchés que je veux faire ressortir; il s'agit du projet de loi dont sont actuellement saisis la Chambre des représentants et le Sénat aux États-Unis et qui ferait augmenter le poids minimal du homard canadien exporté vers les États-Unis. C'est une restriction commerciale déguisée qui est contraire tant à l'ALE qu'au GATT.

Le 6 octobre, le Premier ministre a dit ce qui suit à la Chambre des communes :

.../4

"Tout le poids et l'influence du gouvernement canadien ... seront apportés auprès du Congrès américain et de l'administration américaine ... afin de régler ce problème sérieux, dans l'intérêt de nos pêcheurs de l'Est du Canada."

Notre ambassadeur, M. Derek Burney, est intervenu avec vigueur auprès du Congrès et de l'administration américaine, sans compter que le Premier ministre a récemment abordé directement la question avec le président Bush.

Nous ne ménagerons pas nos efforts. Mais, si le gouvernement des États-Unis adopte ce projet de loi inadmissible, le Canada aura recours à l'Accord de libre-échange ou au GATT pour régler ce différend. J'espère que de telles mesures ne seront pas nécessaires.

En second lieu, je suis fier de vous informer que le gouvernement du Canada a ajouté le poisson sur la liste des produits qu'il pourrait vendre à la Pologne. Si la Pologne dit avoir besoin de poisson, nous répondrons à sa demande. Nous attendons une réponse sous peu de la part du nouveau gouvernement de la Pologne.

En troisième lieu, je voudrais aborder la question de la surpêche par les étrangers. En tant que représentants de l'industrie de la pêche des provinces de l'Atlantique, vous êtes pleinement conscients des conséquences graves de cette surpêche, tant pour les stocks qui chevauchent la zone de 200 milles que pour les Canadiens qui exploitent et transforment ces ressources.

Cette année, le Premier ministre, le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre des Pêches et des Océans et moi-même avons entamé une série d'échanges avec les ministres de la Communauté européenne et de ses pays membres au sujet de la surexploitation des ressources de la mer par des étrangers.

Ces échanges ont pris de l'ampleur. Par exemple, l'honorable Lucien Bouchard a récemment abordé le problème de la surpêche avec le Premier ministre Rocard de France. En outre, durant ma visite en Corée, j'ai abordé, avec des ministres de ce pays, le problème de la surpêche dans le nord-ouest de l'Atlantique et la question de la pêche aux filets dérivants dans le Pacifique.

La cible principale du gouvernement à l'heure actuelle demeure la Communauté européenne. En effet, ce sont les flottilles de pêche de l'Espagne et du Portugal qui causent les plus sérieux dommages aux stocks de poissons qui chevauchent les zones de 200 milles dans la région du Nord-ouest de l'Atlantique.

Au début de la dernière réunion de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO), il a semblé que la Communauté européenne allait prendre une approche différente de celle qu'elle prend depuis 1986, quand elle a rompu avec son ancienne

politique d'appui et d'adhésion systématique aux décisions de l'OPANO. Le commissaire des pêches de la CE, M. Manuel Marin, avait alors dit à l'OPANO que la CE se soucierait de la préservation des lieux de pêche.

Toutefois, lors de cette réunion de l'OPANO, la CE n'a pas donné suite à son engagement. Au lieu, la CE a voté contre le moratoire sur la morue du secteur 3L et s'est abstenue de voter sur la plupart des propositions concernant le total des prises admissibles (TPA) et les quotas. La CE doit maintenant décider si elle va respecter les mesures de conservation de l'OPANO ou s'y opposer et continuer à surpêcher.

Le 6 octobre, j'ai annoncé que nous avons pris un certain nombre de nouvelles mesures contre l'exploitation exagérée des lieux de pêche par les pays étrangers. Premièrement, le Canada continuera de défendre son point par des contacts avec des ministres européens. C'est ce que j'ai fait lors de ma dernière visite en Europe, lors de laquelle j'ai eu des entretiens avec le ministre principal allemand des Pêches, M. Ignaz Kiechle, le ministre principal français responsable des pêches, M. Michel Delebarre, le ministre français qui préside le Conseil des pêches de la CE, M. Jacques Mellick, et le ministre français du Commerce, M. J.-M. Rausch.

Je leur ai expliqué la gravité de la situation, la priorité donnée à ces questions par le Canada et fait appel à leurs pays pour aider la CE à changer sa politique et à adhérer aux décisions de l'OPANO. Le gouvernement allemand s'est montré sympathique à notre cause, mais n'a pas pris d'engagement. Le gouvernement français est allé plus loin et dit qu'il chercherait à aider le Canada sur la question de la surexploitation des lieux de pêche par la CE.

Le lancement d'une campagne d'information publique en Europe est une autre des mesures prises par le Canada. Par cette campagne, nous cherchons à montrer aux preneurs de décisions en Europe la contradiction qu'il y a entre ce que font les flottilles de pêche espagnole et portugaise et ce que la CE s'est engagée à faire, selon ses dires. La campagne vise essentiellement à montrer aux Européens quelque chose d'eux-mêmes que très peu d'entre eux connaissent, c'est-à-dire l'irresponsabilité et le caractère destructeur de leurs activités de pêche dans la région du Nord-ouest de l'Atlantique.

En conséquence, j'ai commencé ma dernière visite en Europe en me rendant à Londres pour rencontrer quelques-uns des principaux journalistes européens et me faire interviewer par eux. Le message que je leur ai livré était simple : la CE devrait cesser de surexploiter les lieux de pêche et devrait se soumettre aux décisions de l'OPANO. J'ai donné trois raisons pour cela, trois raisons que nous répéterons inlassablement tout au long de notre campagne d'information publique.

- 1) Les pratiques actuelles de la CE sont le principal obstacle au bon fonctionnement de l'OPANO, l'organisation internationale chargée de gérer les stocks de poissons dans les eaux internationales de la région du nord-ouest de l'Atlantique. Les ressources ne peuvent tout simplement pas être bien gérées si la CE rejette constamment les décisions de l'OPANO.
- 2) La surexploitation des lieux de pêche dans la région du nord-ouest de l'Atlantique par la CE cause des dommages à des ressources importantes, et de ce fait cause du tort aux pêcheurs au Canada, dans d'autres pays membres de l'OPANO et, en fin de compte, aux pêcheurs mêmes de la CE.
- 3) La CE se moque de la volonté de tous les pays responsables qui se sont engagés à défendre le principe du développement durable, aussi bien en pêchant trop de poissons qu'en tolérant la pêche de poissons plats non matures des zones désignées comme zones alevinières.

J'ai livré le même message aux journalistes que j'ai rencontrés en Allemagne et en France, et dans les discours que j'ai faits dans ces deux pays. Ce message paraîtra aussi dans un vidéo et dans des troupes d'information, qui s'adresseront plus précisément aux groupes d'influence. Cela se fera avec le concours de nos ambassades en Europe.

Nous avons déjà prévu que des parlementaires canadiens se rendront en Europe pour exposer directement le point de vue du Canada aux parlementaires européens. De plus, nous inviterons des représentants de l'industrie canadienne de la pêche à participer à d'autres activités en Europe. Nous voulons vous aider à livrer votre message là-bas. Votre participation est un élément important de la campagne.

Troisièmement, le 6 octobre, j'ai annoncé que, suite à la recommandation du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, du ministre des Pêches et des Océans et à ma recommandation, le premier ministre venait de créer un poste supérieur dans le gouvernement, celui d'ambassadeur chargé de la conservation des espèces marines. M. Alan Beesley est le premier à être nommé à ce nouveau poste.

M. Beesley, qui vient d'être nommé ambassadeur, est l'un des diplomates et des juristes en droit international canadiens les plus accomplis. Certains d'entre vous se rappelleront de lui en pensant au rôle qu'il a joué comme chef de la délégation canadienne dans les négociations sur le droit de la mer, qui ont amené le Canada à proclamer la création d'une zone de pêche de 200 milles au large de ses côtes.

Le mandat de M. Beesley comme ambassadeur sera de canaliser les ressources du gouvernement du Canada, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et les représentants de l'industrie de la pêche, dans le but de mettre fin à la surexploitation des lieux de pêche par les pays étrangers.

Dans cette tâche, M. Beesley relèvera directement de M. Clark, de M. Siddon et de moi-même. Il puisera tout le talent et les ressources dont il a besoin des ministères des Affaires extérieures et du Commerce international et de Pêches et Océans. Il combinera ces fonctions avec une autre fonction importante et connexe, soit celle de conseiller spécial aux affaires environnementales auprès de M. Clark.

L'ambassadeur Beesley est ici aujourd'hui et adressera la parole sans cérémonie à bon nombre d'entre vous un peu plus tard. Plus tard cette semaine et dans les deux prochaines semaines, il défendra le point de vue du Canada à l'Assemblée générale des Nations Unies comme membre de la prestigieuse Commission du droit international.

L'ambassadeur Beesley interrompra ses travaux à l'Assemblée générale des Nations Unies pour présider une séance de consultation en bonne et due forme avec des représentants de l'industrie et des gouvernements provinciaux à St. John's mardi le 31 octobre.

Le Canada aborde la question de l'exploitation excessive des lieux de pêche par les pays étrangers en tenant compte de nos droits comme État côtier et des obligations des États exploitant des flottilles de pêche en haute mer, comme il est prévu dans le droit de la mer. Le droit de la mer ne donne pas en ce moment le droit juridique d'étendre unilatéralement la juridiction des pêches au-delà de 200 milles au large des côtes. Dans le jargon du droit de la mer, la zone au-delà de 200 milles au large des côtes demeure la "haute mer".

Toutefois, le droit de la mer prévoit que les États côtiers et les États exploitant des flottilles de pêche en haute mer doivent coopérer ensemble à la conservation et à une gestion responsable des stocks de poissons qui chevauchent la zone de 200 milles. Le Canada continuera d'essayer de faire fonctionner le cadre juridique international prévu dans le droit de la mer par l'entremise de l'OPANO.

Si nous n'y arrivons pas, malgré tous nos efforts, nous tenterons alors de faire accepter par la communauté des nations un ensemble de règles plus claires et plus efficaces à cette fin.

Cela, même s'il s'agit d'une entreprise à plus long terme et tout à fait incertaine, est un élément important des nouvelles responsabilités de l'ambassadeur Beesley.

Le secteur des pêches de la région de l'Atlantique au Canada doit relever un certain nombre de défis. J'ai déjà fait état de quelques-uns d'entre eux et d'autres seront examinés par mon collègue, M. Siddon, quand il s'entretiendra avec vous demain.

Laissez-moi terminer en vous rappelant que le premier ministre, M. Clark, M. Siddon et moi-même, et tous nos collègues au gouvernement, sommes déterminés à travailler avec l'industrie de la pêche pour l'aider à répondre aux défis qu'elle doit relever. Notre objectif est de tout mettre en oeuvre pour que l'avenir s'annonce meilleur pour l'industrie de la pêche et la région de l'Atlantique au Canada.